PRIX KINGSTON 2026

Concours de portrait du Canada

Règlement du concours 2026

PRÉSENTATION

Le concours récompense les portraits récents de sujets canadiens réalisés par des artistes canadiens. Un portrait s'entend comme la représentation d'une personne en particulier. Les portraits de groupe et les autoportraits sont admissibles. Le portrait doit être réalisé à la peinture, au dessin ou par une combinaison de ces techniques et **doit être le fruit d'une rencontre entre le sujet et l'artiste**. Aucun style n'est imposé ; les portraits contemporains et expérimentaux sont les bienvenus. Le prix Kingston sera remis au meilleur portrait, selon le choix du jury, qui accordera une attention particulière à la maîtrise du médium et à la sensibilité avec laquelle l'artiste et le sujet ont interagi. Deux mentions honorables et un prix du public seront également remis. Le jury est composé de trois professionnels des arts reconnus ; leurs décisions sont indépendantes de l'Association du Prix Kingston et sans appel.

ÉLIGIBILITÉ DE L'ARTISTE

1. Le concours du Prix Kingston est ouvert aux artistes canadiens âgés d'au moins 18 ans à la date limite de dépôt des candidatures.

2. Aux fins du concours, le terme « Canadien » désigne, en tout temps, une personne possédant la citoyenneté canadienne ou le statut de résident permanent.

3. Les membres du conseil d'administration de l'Association du Prix Kingston et les membres du jury ne sont pas admissibles.

ÉLIGIBILITÉ DU PORTRAIT

4. Chaque artiste peut entrer dans un portrait.

5. Aux fins du Concours, le terme « portrait » désigne une peinture ou un dessin représentant une ou plusieurs personnes. Les portraits de groupe et les autoportraits sont acceptés.

6. Pour être admissible au concours, une œuvre doit satisfaire aux conditions suivantes :

    a. **Il doit s'agir d'un portrait d'une ou plusieurs personnes canadiennes, réalisé d'après une rencontre entre le sujet et l'artiste.** Des photographies du sujet prises par l'artiste peuvent servir de référence.

    b. L'œuvre doit être exécutée selon les techniques traditionnelles de peinture ou de dessin, notamment l'huile, la tempura, l'acrylique, l'aquarelle, l'encre, le graphite, le fusain, sur toile, papier ou panneau. Les œuvres intégrant des matériaux non traditionnels comme composante principale ou dominante ne seront pas prises en considération.

    c. L'œuvre doit avoir été réalisée entre le 2 septembre 2025 et le 1er septembre 2026.

    d. Ses dimensions, cadre compris (le cas échéant), ne doivent pas excéder 150 cm de hauteur × 150 cm de largeur × 10 cm de profondeur. Le respect de ces dimensions sera rigoureusement appliqué.

    e. Il doit être disponible pour être exposée pendant toute la durée de l'exposition.

PROCÉDURE DE PARTICIPATION AU CONCOURS

7. Toutes les demandes doivent être soumises en ligne. La procédure de participation au concours est disponible sur le site: www.kingstonprize.ca.

8. Les documents suivants sont requis pour chaque demande:

    a. Un formulaire de demande dûment rempli;

    b. Une image numérique haute résolution du portrait, au format JPG, d'une taille comprise entre 1 et 4 mégaoctets;

    c. Un document d'une page contenant une déclaration de l'artiste concernant le portrait, sa biographie et son curriculum vitae ;

    d. Les frais d'inscription non remboursables de 40,00$.

9. Les candidatures doivent être reçues au plus tard le **mardi 1er septembre 2026 à minuit** (heure avancée de l'Est).

SÉLECTION DES FINALITÉS

10. Parmi les candidatures reçues, le jury sélectionnera trente (30) portraits qui seront retenus comme finalistes pour l'exposition du Prix Kingston. La liste des finalistes sera affichée sur le site Web d'ici octobre 2026. Les finalistes recevront des instructions détaillées concernant l'exposition.

11. Les portraits sélectionnés par le jury pour l'exposition doivent être reçus au lieu de l'événement, dans la région du Toronto, dans les délais indiqués aux finalistes.

12. Le Prix Kingston prendra en charge les frais de livraison des portraits depuis la plupart des grandes villes canadiennes, ainsi que depuis les points de ramassage désignés le long de la route transcanadienne, jusqu'au lieu d'exposition. Les artistes sont responsables du transport de leur œuvre jusqu'aux points de ramassage désignés. L'œuvre doit être emballée adéquatement dans une caisse robuste et réutilisable, adaptée au transport jusqu'au lieu d'exposition et au retour. Si l'emballage n'est pas réutilisable pour le retour, le nouvel emballage sera aux frais de l'artiste. Les portraits doivent être munis des « D-Rings » et de fil de suspension, et le nom de l'artiste doit être clairement indiqué au dos. Les « French cleat » ne seront pas acceptés.

13. Les dimensions maximales (150 cm x 150 cm, cadre compris, le cas échéant) seront strictement appliquées.

14. Le portrait doit être terminé au moment de sa soumission pour évaluation. Les œuvres modifiées plus tard ne seront pas acceptées pour l'exposition finale.

15. Le jury désignera le lauréat du prix Kingston et attribuera deux mentions honorables après examen des portraits finalistes. La remise des prix aura lieu lors d'une réception publique. Le prix du public est remis par vote du public.

16. La décision du jury est sans appel.

ASSURANCE

17. Le Comité organisateur prendra le plus grand soin des portraits reçus, mais décline toute responsabilité en cas de perte ou de dommage, quelle qu'en soit la cause, subi par les œuvres d'art pendant qu'elles sont sous sa garde. Chaque participant est responsable de sa propre assurance.

AUTRES EXIGENCES

18. Les participants autorisent l'Association du Prix de Kingston à utiliser toutes les images numériques et autres documents fournis dans le cadre du concours, à photographier leurs œuvres pendant qu'elles sont sous sa garde et à les reproduire par voie imprimée ou électronique à des fins de documentation et d'archivage de l'exposition, pour leur utilisation sur ses sites Web et autres supports de communication, ainsi que pour la promotion du concours, notamment dans les catalogues, brochures et affiches ultérieurs.

19. Toute modification ultérieure du présent règlement sera affichée sur le site: www.kingstonprize.ca

DATES IMPORTANTES

20. Voici les dates importantes de l'exposition. Le comité organisateur se réserve le droit d'y apporter des modifications mineures.:

a. **15 avril 2026**	Inscriptions ouvertes
b. **1er septembre 2026**	Clôture des inscriptions
c. **Octobre 2026**	Annonce des finalistes sélectionnés
d. Date à confirmer	Exposition des finalistes. Ouvert au public
e. Date à confirmer	Remise des prix (sur invitation seulement)